

Avis important COVID-19

20 mars 2020, 14 h

Aux employés de la MRC

Aux municipalités locales

Aux citoyens de la MRC

Bureaux de la cour municipale fermés au public

Sainte-Croix, le 20 mars 2020 – Les bureaux de la Cour municipale de la MRC de Lotbinière sont désormais fermés au public. Seuls les dossiers urgents seront traités. Il est important de communiquer avec la cour par téléphone au 418 728-2787 ou par courriel à l'adresse cour.municipale@mrclotbiniere.org. Ainsi :

Le greffier ou le percepteur d'amende en place :

- Évaluera le statut de votre dossier et indiquera au citoyen la démarche réaliste à suivre.
- Évaluera **si une intervention doit être immédiate**, dans cette situation il prendra les mesures pour y remédier.

Est considérée comme une intervention immédiate :

- Un permis faisant l'objet d'une sanction;
- Le dépôt d'une demande rétractation de jugement avec sursis d'exécution;
- Ou toute autre situation que le percepteur jugera ainsi.

Séance d'audience :

EN MATIÈRE PÉNALE

Ce qui est suspendu : Tous les dossiers fixés sont reportés par le juge. Un avis pour une nouvelle audition sera transmis aux défendeurs ainsi qu'aux témoins par la poste.

- Il n'est donc pas requis pour les défendeurs et les témoins assignés pour la séance du 26 mars 2020 9 h 30, de se présenter.

Ce qui est maintenu : Une demande visant le sursis d'exécution de jugement (article 255 du *Code de procédure pénale*) est la seule procédure considérée urgente.

Toutes les procédures doivent se tenir en séance à huit clos, dans le respect de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement.

- 30 -

Source :
Karine Thomassin
Conseillère aux communications
418 926-3407
karine.thomassin@mrclotbiniere.org

Information :
Isabelle Fradette
Greffière et percepteur des amendes
418 728-2787, poste 402
isabelle.fradette@mrclotbiniere.org